



Refus de succession - voiture à mettre à la casse

Par **JeanHuguesB**, le **20/05/2019** à **20:14**

Bonjour,

Mon papa est décédé et je vais devoir refuser la succession.

J'ai deux sujets qui me posent problème

1. Mon père avait décidé de se faire soigner loin de chez lui et avait libéré son logement (location). Il avait mis dans un box quelques affaires de valeur sentimentales (papiers, photos, bricoles d'une vie, tableaux d'un ami peintre - non reconnu- etc...). Sur ce contrat de garde meuble, j'ai découvert que deux personnes sont autorisées à y accéder, moi et le cousin de mon père. Je suis très triste à l'idée de tirer un trait sur la vie de mon père et de laisser ces objets sans grande valeur se perdre.

Sachant que son cousin est mis sur le contrat de location du box, pensez-vous qu'il y a un risque (tant pour lui que pour moi) à ce qu'il récupère le contenu du box et cloture le contrat de location ?

2. Il possédait une vieille Renault Laguna totalement en fin de vie et qu'il voulait mettre à la casse.

La voiture est aujourd'hui stationnée dans le jardin d'un de ses amis qui veut vendre sa maison, et je ne sais absolument pas quoi faire pour débarasser son ami de cette voiture. En effet, si je comprends bien, je n'ai plus aucun droit sur les biens de mon défunt papa et ne suis donc pas autorisé à détruire cette voiture. J'ai contacté un épaviste qui peut venir la récupérer mais il demande une procuration et un certificat de non gage.

Que pouvez-vous me conseiller ?

> Est-ce que l'ami de mon père peut mettre la voiture dans la rue et attendre qu'elle soit enlevée par une fourrière ?

> Pensez-vous qu'il est risqué que je rédige une procuration antidatée pour l'épaviste en imitant la signature de mon père ? (c'est mal mais je ne trouve pas d'autre solution).

Merci de votre aide.